

**Université  
des Antilles**



**Procès-verbal  
du Comité d'administration**

**Du 04 Juillet 2024**

Liste des présents

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PRESIDENT UA		P
	DANIEL	Justin	PR	972	Procuration P.HUNEL
	DUFLO	Suzy	PR	971	A
	JOSEPH	Philippe	PR	972	P
	ROMANA	Laurence	PR	971	P
	ROOS	Christophe	PR	972	P
Collège B : 6	ARTHERON	Axel	MCF	972	P
	CASSIN	Laura	MCF	971	P
	DORVILLE	René	MCF	972	P
	HUNEL	Philippe	MCF	972	P
	RAUZDUEL	Sainte-Croix	MCF	971	Procuration E.ODACRE
	ODACRE	Elisabeth	MCF	971	P
IATOS : 4	AUDEBERT	Christophe	BIATSS	971	P
	CARDOU	Leila	BIATSS	972	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 2	GABOURG	Raissa	Étudiante	972	P
	LUIT	Meddy	Étudiant	971	P
Personnalités Extérieures : 10	CHAMMAS	Charles	CTM	972	P
	CORBEAU	Jordane	IPGP-OVSM	972	A
	CORENTHIN	Laurence	Personnalité extérieure	971	P
	DEBS	Gladys	Personnalité extérieure	971	Procuration B.HARAL
	DURIMEL	Harry	Ville PAP	971	A
	FRANCIL	Olympe	Personnalité extérieure	972	A
	GABUT	Christophe	Ville Schœlcher	972	A
	GALLY	Sandra	Personnalité extérieure	972	P
	LERUS	Chantal	Région Guadeloupe	971	Procuration L.CASSIN

Conseil d'administration du 04 juillet 2024

<b>VLASTELIC</b>	Ivan	IPGP-OVSG	971	<b>A</b>
<b>SABIN</b>	Fernand	Représentant rectorat	972	<b>P</b>
<b>SHEIKBOUDHOU</b>	Carole	Représentant rectorat	971	<b>P</b>
<b>JEAN-ALEXIS</b>	Celia	VP Pole	971	<b>P</b>
<b>HILARICUS</b>	Janis	Administratrice provisoire pôle	972	<b>P</b>
<b>LOPEZ</b>	Marie-Laure	DGS	Administration générale	<b>P</b>
<b>D'ARBAUD</b>	Keila	RAF Pôle	971	<b>P</b>
<b>AURORE</b>	Guyllène	Directrice IUT	971	<b>P</b>
<b>ZAHIBO</b>	Narcisse	Doyen	SEN	<b>P</b>
<b>RAUZDUEL</b>	Rosan	Administrateur provisoire	STAPS	<b>P</b>
<b>CORBIN</b>	Elsa	Directrice IUT	972	<b>P</b>
<b>STATTNER</b>	Erick	VP RSE	Administration générale	<b>P</b>
<b>SOLVIGNON</b>	Geneviève	DRH	Administration générale	<b>P</b>
<b>SUBITS</b>	Vincent	DAF	Administration générale	<b>P</b>
<b>COMBET</b>	Murielle	DEVE	Administration générale	<b>P</b>
<b>NOEL</b>	Victoria	Cheffe de cabinet	Administration générale	<b>P</b>
<b>ARMOUGON</b>	Audrey	Assistante de direction	Administration générale	<b>P</b>
<b>FLAMAAND</b>	Samuel	CTM	972	<b>P</b>

**Ordre du jour**

Liste des présents .....	2
Ordre du jour .....	4
Compte rendu des débats .....	6
1) Propos liminaires du président .....	6
2) Affaires juridiques et institutionnelles .....	8
a) Evolution d'une direction et mise à jour de l'organigramme de l'administration .....	8
b) Modifications des statuts de l'UA .....	10
c) Présentation du schéma VSS de l'UA .....	10
d) Conventions .....	11
3) Affaires financières .....	13
a) Primes et CIA 2024 .....	13
b) Bons cadeaux .....	13
c) Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) .....	14
d) Cartographie des risques budgétaires et comptables et plan d'actions.....	16
e) Admissions en non-valeur (ANV).....	18
f) Point sur les recettes encaissées (au 1 <sup>er</sup> semestre 2024) .....	19
g) Remboursement des dépenses payées par le personnel de l'UA.....	19
h) Régularisation des factures de dépenses effectuées hors marché.....	20
i) Régularisation des services faits – dépenses sans EJ .....	20
4) Affaires ressources humaines .....	22
a) Rapport social unique (RSU).....	22
b) Horaires aménagés des BU et des personnels du SCD.....	24
5) Affaires pédagogiques .....	24
a) Approbation des modalités et calendriers de remboursement des droits d'inscription.....	24
b) Approbation des modalités et calendrier d'exonération.....	24
c) Approbation des modalités et calendrier d'inscription administrative 2024-2025 .....	24
d) Approbation de la charte des associations de l'Université des Antilles .....	24
e) Avis sur le schéma directeur de la vie étudiante (SDVE).....	25

f) Approbation de la convention double inscription CPGE.....	26
g) MGCCC.....	26
h) Création de DU.....	26
i) Tarification de diplômes.....	26
7) Questions diverses .....	28

## Compte rendu des débats

*Ouverture de la séance à 09h00*

### **1) Propos liminaires du président**

**M. le Président :** Bonjour à toutes et à tous. Merci de votre présence pour ce dernier Conseil d'administration de cette année universitaire. Le quorum étant atteint, nous allons démarrer cette séance.

Madame la Vice-Présidente du Conseil d'administration, Madame la Vice-Présidente du Pôle universitaire de Guadeloupe, Madame l'administratrice du Pôle universitaire de Martinique, mesdames, messieurs les membres du Conseil d'administration, mesdames, messieurs les directeurs et directrices de composante, Madame la Directrice générale des services de l'université des Antilles, mesdames, messieurs les cadres de l'administration, chers collègues, en ce dernier Conseil d'administration de cette année universitaire 2023-2024, je m'attacherais à vous informer des dernières avancées de notre Université.

Sur la scène nationale, comme sur la scène internationale, l'université des Antilles inscrit sa marque et sa signature, et affirme au monde sa présence. Notre université est, depuis peu, lauréate de l'appel à projets du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche « Sciences avec et pour la société », et a, dans ce cadre, obtenu une labellisation de son projet intitulé « Sciences avec et pour la société » ainsi qu'un financement de 711 000 € sur trois ans.

Dans un contexte de recul de la culture scientifique, de défiance vis-à-vis de la science dans son acception la plus large, à une époque où les chaînes d'information continuent et les réseaux sociaux contribuent parfois à appauvrir le débat public, il revient à l'Université de jouer pleinement son rôle au sein de la société. C'est ainsi que l'Université des Antilles, grâce à ce nouveau succès et aux ressources qui l'accompagnent, renforcera sa Direction de la Recherche et de la Valorisation et déploiera sur nos deux territoires de Martinique et de Guadeloupe un ensemble d'actions de valorisation, d'information et de formation au plus près des écoles, des lycées et du grand public.

Je salue la qualité du projet construit par le Professeur ZAHIBO, Vice-Président délégué à la Valorisation scientifique, la Directrice de la Recherche et de la Valorisation, Madame BENGOUBOU-VALÉRIUS, tous deux accompagnés par des DRARI de nos deux académies. Cette réussite est collective comme le sont les plus remarquables.

L'Université des Antilles, distinguée l'an dernier au prestigieux classement de Shanghai, s'affirme chaque jour un peu plus. En ce moment même, des étudiants issus d'une quinzaine d'universités américaines, de la Californie à l'État de New York en passant par le Texas, découvrent l'Université des Antilles et son environnement. Lauréate, l'an dernier, de l'appel à projets « Bootcamp in France » porté par l'Ambassade de France aux États-Unis, l'Université des Antilles, avec l'aide précieuse de la Ville de Saint-Claude, accueille durant deux semaines ces étudiants américains sur le campus du camp Jacob. Je remercie chaleureusement le personnel des relations internationales de l'UA de leur investissement et de la qualité du travail fourni dans le montage du projet, et désormais, dans son exécution.

En partenariat avec deux autres universités européennes, côtières ou insulaires, l'Université des Antilles a remporté un appel à projets européen soumis à une forte compétition, et fait désormais partie d'une alliance d'universités européennes allant de la Mer des Caraïbes à la Mer Noire en passant par l'Océan Arctique. Sur

les 14 000 000 € attribués à cette alliance, près de 10 % reviennent à notre seule Université, soit près de 1 400 000 € pour quatre ans.

Ensemble, nous questionnerons les grands enjeux auxquels les zones insulaires et côtières doivent faire face, et apporterons des réponses innovantes sur le plan environnemental, économique ou encore sociétal. Les programmes de mobilité, entrante et sortante, sont bien entendu intégrés au dispositif. Cet autre récent succès est le fruit d'un travail conséquent et méticuleux fourni par les professeurs MOPHOU et AURORE, Vice-Présidentes de l'Université, et par la Directrice générale des services, Madame LOPEZ, accompagnée des relations internationales de l'Université. Merci à elles, toutes, pour ce bel accomplissement, véritable indicateur de dynamisme international qui place désormais l'UA comme un acteur crédible et reconnu de l'enseignement supérieur européen.

Une université qui progresse et qui réussit, telle est l'image que nous contribuons à projeter chaque jour à force de travail et de réussite actuels.

Je profite de la présence des doyens et des directeurs de composante pour saluer leur remarquable initiative dans le cadre des remises de diplômes. Nous avons eu, en effet, cette année, de très belles cérémonies sur nos deux pôles universitaires, mettant en valeur nos étudiants comme ils le méritent, et mêlant solennité et esprit festif.

Et je ne saurais terminer mon propos sans féliciter les pôles universitaires de Martinique et de Guadeloupe, et les collègues investis dans la préparation des moments de convivialité de cette fin d'année universitaire. En effet, tous les personnels de l'Université sont conviés à partager un moment de détente dans le cadre d'un pique-nique organisé le 5 juillet sur le campus de Fouillole, ou encore à l'occasion du *brunch* qui se tiendra le 10 juillet sur le campus de Schœlcher. Après une année de dur labeur, il est important, avant la fermeture de l'établissement, de se retrouver en toute convivialité, simplicité et proximité, loin de tout formalisme. Ces moments favorisent le « vivre ensemble », renforcent notre cohésion et permettront, je l'espère, à chacun d'entre nous, d'aborder les congés avec toute la sérénité nécessaire à leur bon déroulement. Je vous remercie de votre attention.

Et nous allons passer aux questions diverses, donc je demanderais aux collègues qui souhaitent en poser de bien activer leur micro, parce qu'il n'y a pas, aujourd'hui, le micro d'ambiance dans la salle. Il y a simplement les micros de table. Donc, je vous cède la parole pour les questions diverses. Oui, Madame GABOURG.

**Mme GABOURG, étudiante pôle 972 :** Ce ne sera pas une question, Monsieur le Président, mais je souhaiterais dire un mot à la fin du Conseil.

**M. le Président :** Très bien, pas de problème. Vous aurez la parole.

**Mme ROMANA, PR :** Laurence ROMANA. J'aurai une question diverse sur les élections.

**M. le Président :** Oui. Bien. Une autre question ?

**M. AUDEBERT, BIATSS:** Christophe AUDEBERT. Deux questions : la première, assez récurrente, concerne le rapport de la Cour des comptes, si cela a évolué, et la deuxième question, je ne sais pas si c'est le moment d'en parler, cela concerne les horaires aménagés des personnels. Je ne sais pas si on en parlera à l'occasion du point dédié aux horaires aménagés des BU, et des personnels du SCD, mais en tout cas, c'est une question que je pose pour l'ensemble des personnels pendant la période juillet-août.

**M. le Président :** Très bien. D'autres questions diverses ? Non ? Très bien.

## 2) Affaires juridiques et institutionnelles

### a) Evolution d'une direction et mise à jour de l'organigramme de l'administration

**M. le Président :** Nous allons débiter par le point « Affaires juridiques et institutionnelles ». Premier point : Évolution d'une direction et mise à jour de l'organigramme de l'administration. Comme vous le savez, nous avons entrepris une démarche concernant la formation continue et l'alternance au sein de l'Université afin de déployer l'apprentissage au sein de nos formations. Oui, Monsieur HUNEL. Une question diverse ?

**M. HUNEL, MCF :** Non, je vois qu'il y a des nouveaux dans le Conseil, qu'on ne connaît pas, puisqu'il y a eu des élections. Est-ce qu'on pourrait au moins... ?

**M. le Président :** Il n'y a pas de nouveau. Il y a Monsieur LUIT qui est suppléant. Donc, Monsieur LUIT, si vous voulez, oui, bien sûr. Présentez-vous.

**M. LUIT, étudiant pôle 971 :** Bonjour. Je suis LUIT Meddy. Je suis étudiant au Pôle Guadeloupe. J'étais au Conseil d'administration pour d'autres mandatures. Là, j'étais suppléant, et vu que les autres, ils ont dû démissionner parce qu'ils occupent d'autres fonctions, je suis monté. Donc, je n'assiste malheureusement qu'au dernier Conseil d'administration avec vous. Voilà. Je suis un étudiant actif. En même temps, je travaille. Après, je pense qu'il y en a beaucoup qui me connaissent, puisque j'ai fait aussi une partie de ma scolarité ici avec Monsieur SAFFACHE, tout cela.

**M. le Président :** Vous oubliez une partie de votre CV, Monsieur LUIT, vous êtes un champion. Donc, dites-le, n'ayez pas de...

**M. LUIT, étudiant pôle 972 :** Je suis double champion du monde en *jiu-jitsu*, et il y a deux ou trois semaines, je suis devenu champion d'Europe dans ma discipline, et je suis sélectionné pour les Championnats du monde. Merci beaucoup.

**M. le Président :** Nous sommes très honorés de votre présence, et effectivement, il y a eu des élections étudiantes pour le renouvellement des collègues étudiants, mais concernant le Conseil d'administration, les élus étudiants au CA ne prennent leur fonction qu'au mois d'août parce qu'ils n'ont pris leur fonction, eux, qu'à partir de l'élection du Président, c'est-à-dire en février, et non pas au moment des élections de décembre 2021. Donc, il y a un décalage entre les élus du CAC étudiants et les élus du CA qui n'ont pas pris leurs fonctions au même moment en vertu des textes qui régissent les élections.

Très bien. Ceci étant fait, on revient au point sur l'évolution d'une direction. Nous souhaitons transformer, par ce vote, le service commun de Formation continue et d'Apprentissage en une direction pour des raisons opérationnelles, puisque Madame BERTOGAL, ici présente, qui dirige ce service, et aussi, également, le DGSA, Monsieur HANNOT, au fur et à mesure des entretiens et des discussions avec les différents services, avec les pôles universitaires et les composantes, ont pointé du doigt qu'il serait plus efficace pour eux, pour des raisons fonctionnelles, de travailler au sein d'une direction, ce qu'on a bien compris. Donc, cela amène de toutes petites modifications dans nos statuts qui ont été mises en exergue.

Dès le préambule, je crois qu'apparaît, à la page 5, en rouge, le mot « formation par apprentissage » qui n'existait pas, puisqu'on parlait de formation initiale, de formation continue. Donc, on a rajouté la formation par apprentissage, également, à la page 7, dans l'article 2, et puis, à la fin, dans les annexes où on a modifié le service commun en une direction. Donc, il y a trois pages modifiées. La dernière page, c'est la page 33 qui



est l'annexe 3 de nos statuts. Sinon, ce sont deux phrases qu'on complète à la page 5 et à la page 7. Avez-vous des questions sur ce point ?

**Mme ROMANA, PR :** Laurence ROMANA. Là, on discute de la transformation du service en direction ou on aborde déjà le point des statuts, qui sont liés un peu ?

**M. le Président :** Oui.

**Mme ROMANA, PR :** Et donc, si on est sur les statuts, j'aurais quand même quelques remarques parce que cela fait plusieurs fois qu'on revoit ces statuts. On les revoit parce que l'Université évolue, bien évidemment, mais il y a quand même toujours des coquilles. Et je me demande pourquoi on n'en profite pas, à chaque fois qu'on revoit les statuts, pour, par exemple, je ne sais pas, l'UFR Bernabé, elle est toujours LSH, les laboratoires sont toujours mal numérotés. Donc, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen, quand on revoit les statuts, finalement, d'en profiter pour faire un nettoyage et qu'on revoie l'ensemble de ces points ? Parce qu'à chaque fois, on a l'impression qu'on vote point par point.

**M. le Président :** Effectivement, là, on a choisi de... donc, là, on n'est pas sur les statuts, mais j'en ai parlé, donc vous avez raison d'intervenir là-dessus. On a choisi, pour des raisons de clarté, de toucher uniquement aux parties liées aux points à l'ordre du jour, mais vous avez raison, les statuts méritent un petit toilettage, une petite mise à jour, donc, je pense qu'on pourra le faire à la rentrée. Cela ne me pose pas de problème, mais là, effectivement, il n'y a qu'un seul point, c'est celui de la formation par apprentissage. Sur le premier point qui nous concerne, et je vous laisse la parole si vous avez des questions, là, j'ai parlé des deux parce qu'effectivement, ils sont liés, mais le premier vote ne concerne que l'organigramme qui se voit modifié avec l'apparition de cette Direction. Oui, Monsieur HUNEL.

**M. HUNEL, MCF :** Oui, sur les statuts, comme on en a parlé, je m'interrogeais aussi sur la non-présence des instituts que nous avons créés et votés.

**M. le Président :** Cela fait partie de la mise à jour qui sera faite. Vous avez raison.

Donc, je vous propose qu'on passe au vote sur le premier point, sur l'organigramme...

**M. AUDEBERT, BIATSS :** Monsieur le Président, juste deux remarques si vous me le permettez.

**M. le Président :** Vous aviez demandé la parole. Monsieur AUDEBERT.

**M. AUDEBERT, BIATSS :** La première concerne l'acronyme « HSE ». Nous confirmez-vous que nous disposons d'un HSE, comme c'est indiqué sur l'organigramme ? Et la deuxième est une question de terminologie. On parle justement de BFCA « alternance » et non pas d'apprentissage, et est-ce que le bétotien que je suis en la matière peut avoir un ou deux éclaircissements sur la différence entre le BFCA « apprentissage » et celui que vous proposez, d'alternance ?

**M. le Président :** Sur l'alternance, pour ma part, ce serait l'apprentissage, sauf s'il y a une modification. Mme BERTO GAL, si vous avez un micro, ou bien Madame la DGS. Je ne sais pas qui veut répondre. Est-ce qu'on vous entend ? Cela fonctionne ou pas ? Sinon, vous pouvez venir vous déplacer, venir parler à un micro près d'une table, juste derrière vous. Est-ce qu'il fonctionne ?

**Mme BERTO GAL, DFCA :** Bonjour à tous. Pour répondre à votre question, l'alternance regroupe l'apprentissage. Donc, lorsqu'on parle d'alternance, l'apprentissage fait partie de l'alternance, l'alternance étant un mode de dispensation de formation de manière alternée.

**M. AUDEBERT :** Et donc, en l'espèce, on parle d'alternance et non pas d'apprentissage ?

**Mme BERTO GAL, DFCA :** On parle d'alternance.

**M. le Président :** Et c'est bien ce qui est écrit dans les statuts, en effet, c'est « alternance ». Est-ce qu'il y a d'autres... ?

**M. AUDEBERT, BIATSS :** « HSE », Monsieur le Président.

**M. le Président :** C'était quoi, votre question ? Est-ce qu'on dispose de quoi ? D'un ingénieur HSE ?

**M. AUDEBERT, BIATSS :** Oui.

**M. le Président :** Oui.

**M. AUDEBERT, BIATSS :** D'accord.

**M. le Président :** C'est Madame ZADIGUE, oui. Elle était encore avec nous au CSA hier. D'autres questions ? Donc, on va passer...

**Mme ROMANA, PR :** Oui, excusez-moi. Laurence ROMANA. Sur la cellule « qualité »... c'est cela, on est sur l'organigramme, je suis un peu perdue, voilà. Sur la cellule « qualité », cette cellule, c'est quoi, la cellule « qualité », en fait ? De quoi est-elle constituée ?

**Mme LOPEZ, DGS :** La cellule « qualité » est en appui au pilotage de l'établissement. À ce jour, nous avons un intendant des données et un contrôleur de gestion, et dans les mois à venir, normalement, on devrait avoir un CICB (Contrôleur interne comptable et budget). C'est tout à fait normal, les cellules « qualité ». On peut appeler cela aussi... un peu plus tard, on pourra les appeler « cellules aide au pilotage ».

**M. le Président :** Monsieur HUNEL.

**M. HUNEL, MCF :** Oui, j'ai bien noté la nécessité, enfin, d'après votre description, de rendre plus opérationnel et de remplacer le FSCA par une Direction de la Formation continue et de l'Alternance, mais au-delà du mot « opérationnel », est-ce qu'on pourrait avoir un petit peu plus d'explications qui nécessitent ce changement, notamment, les insuffisances qu'il y avait au sein du FSCA qui ne permettaient pas la mise en œuvre de la formation continue et de l'alternance ? Enfin, j'aurais aimé avoir... je ne suis pas contre, mais juste, c'était plus...

**M. le Président :** Non. Il n'y avait pas de difficulté ou d'échec particulier. C'est simplement, d'un point de vue administratif, il est plus facile pour les pôles universitaires, et les BFCA en particulier, de discuter avec une direction qui est clairement identifiée dans un organigramme que, plutôt, avec un service commun où il n'y a pas spécialement de lien fonctionnel avec des pôles universitaires. Donc, là, on aura des liens fonctionnels entre la Direction, donc, pas de lien hiérarchique, mais des liens fonctionnels entre la Direction et les agents du BFCA, et cela permettra de fonctionner, de manière administrative, en tout cas, de façon plus fluide et plus claire, tout simplement. Mais les choses ont avancé, puisque dès la rentrée, nous aurons des formations qui seront sélectionnées pour intégrer le CFA que nous avons ajouté dans nos statuts. Donc, les choses vont commencer de manière très concrète à la rentrée 2024.

Donc, nous allons passer au vote sur cet organigramme. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci beaucoup.

## **b) Modifications des statuts de l'UA**

**M. le Président :** Sur les statuts, est-ce que vous avez d'autres questions, puisqu'on en a déjà parlé ? Il y avait donc une modification et deux rajouts.

S'il n'y a pas de question, on va passer au vote sur ces modifications. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci beaucoup.

**c) Présentation du schéma VSS de l'UA**

**M. le Président :** Nous parlons maintenant du schéma, dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, qui a donné lieu à de nombreuses réunions avec les acteurs, avec les étudiants, élus ou associations, avec les services de l'Université compétents, comme le SUMPPS, mais également avec des partenaires extérieurs. Ce dispositif, qui a été construit suivant la méthodologie proposée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a été validé en CSA et en CSA « formation spécialisée », donc nous vous le soumettons aujourd'hui. Est-ce que vous auriez des questions ? Et le Vice-Président qui l'a porté est le Professeur STATTNER, Vice-Président « RSE » et qui est présent parmi nous aujourd'hui.

**Mme ROMANA, PR :** Laurence ROMANA. J'aurais deux questions, peut-être. La première, c'est lorsqu'il y a la cellule de traitement... D'abord, merci pour ce travail, puisque, franchement, je trouve que c'est bien fait. C'est bien qu'on ait au moins clarifié ces points-là, mais imaginons que je signale une VSS, j'arrive à la cellule de traitement, il y a arrêt de la procédure parce qu'il n'y pas suffisamment de données, est-ce que s'est signalé ? Est-ce que, à un moment, c'est chiffré ? On va se dire : « Il y a eu tant de signalements, tant ont abouti, tant n'ont pas abouti. », tout cela, c'est évidemment répertorié. C'est ma première question.

Et puis, ma deuxième question, je ne sais pas ce qu'il en est du harcèlement. Parce que je vois beaucoup parler des VSS et tout cela et c'est très bien, mais lorsqu'il y a plainte pour harcèlement, ce ne sont pas toujours des VSS, quelle est la procédure ? Cela m'a échappé, peut-être qu'on en a déjà parlé, je ne sais pas.

**M. le Président :** Sur le premier point, oui, tous les cas qui sont renseignés sur la plateforme sont, de toute façon, traités. Lorsqu'il y a arrêt de procédure, il y a un courrier, bien sûr, qui est établi avec les motifs de cet arrêt, parce que c'est une décision de l'établissement qui peut être contestée par le plaignant. Donc, de toute façon, on répond avec un motif, et ensuite, un bilan, je pense, annuel, doit être transmis au CSA dont c'est la compétence, et donc, là, il aura toutes les informations de manière tout à fait transparente sur les cas qui auront été arrêtés et les cas qui auront été traités et quelles suites auront été données aux cas qui auront été traités, sachant que plusieurs suites sont possibles, bien entendu. C'est le premier point.

Maintenant, pour le harcèlement, cela fonctionne... Alors, là, c'est un dispositif spécifique parce que c'était la volonté du gouvernement, et pas uniquement du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, d'avoir des dispositifs spécifiques pour ces cas de VSS. Il y avait un *focus* particulier sur ces questions qui rentrent aussi dans quelque chose de plus large, qui est l'égalité « femmes-hommes ». Maintenant, pour les autres mesures, les autres difficultés qu'on peut rencontrer dans la vie de tous les jours, c'est comme d'habitude : les signalements sont faits, soit au VP « RSE », soit à la Direction générale des services, soit au Président, et ils sont traités systématiquement. Voilà. Et donc, il m'est arrivé de procéder à des exclusions ou alors, à des signalements au Procureur de la République ou encore, à des saisines de section disciplinaire, donc il y a des enquêtes administratives qui sont faites lorsque les choses sont un peu complexes, puis, souvent, c'est comme cela et puis, ensuite, il y a des préconisations qui sont faites par les enquêteurs, et ensuite, il y a des suites qui sont données par le Président. Mais fort heureusement, nous n'avons pas de signalement tous les jours, donc le volume n'est pas très important, fort heureusement.

**Mme ROMANA, PR :** C'est répertorié ou pas ?

**M. le Président :** Quoi ? Non, c'est exactement... Oui, ce qui nous arrive, bien sûr.

**Mme ROMANA, PR :** Et c'est répertorié où ?

**M. le Président :** Au niveau de la Direction des Affaires juridiques et institutionnelles. Y a-t-il d'autres questions sur ce dispositif de lutte contre les VSS ? Oui, Monsieur SABIN.

**M. SABIN, représentant rectrice 972 :** Madame ROMANA, juste un mot pour dire qu'au niveau de chaque académie, il y a un poste qui a été donné, au moins un poste qui a été donné dans chaque académie pour embaucher les chargés de mission de lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Donc, il y a un accompagnement qui est fait et Monsieur STATTNER fait un gros travail là-dessus en relation avec les chargés de mission, et effectivement, les données... il y a des données qui doivent être transmises dans l'Université, qui sont remontées ensuite au ministère, parce que comme c'est une priorité nationale, toutes les données « harcèlement », « LGBT-phobie », tout ce qui concerne cet aspect « bien-être », bien-être au travail et aussi, bien-être pour les étudiants. Voilà.

**M. le Président :** Donc, je vous propose qu'on passe au vote sur ce document. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ?

#### **d) Conventions**

**M. le Président :** Vous avez reçu un certain nombre de conventions. En fait, il y en a une, je crois. Il n'y en a qu'une, effectivement. C'est la convention avec la CTM. Il s'agit de la partie opérationnelle et financière qui est liée à notre convention de 5 000 000 € signée avec la CTM l'an dernier. Donc, là, maintenant, pour que les choses puissent démarrer de manière concrète et qu'on puisse avoir un versement de fonds, et il a fallu avoir des navettes, des échanges entre la CTM et l'Université, et cela s'est traduit par cette convention qui vient finaliser ces échanges et acter de ces discussions.

Je vais proposer à Monsieur CHAMMAS de dire un mot sur cette – il est surpris – convention entre la CTM et l'Université des Antilles, qui vient fixer le versement des premiers fonds pour cette année 2024, pour nos instituts notamment.

**M. CHAMMAS, personnalité extérieure :** Oui, merci beaucoup, Monsieur le Président. Effectivement, je suis surpris, je ne pensais pas prendre la parole, mais je vais dire quelques mots. Le Président GEOFFROY et le Président du Conseil exécutif de la collectivité territoriale de Martinique ont effectivement collaboré dans le cadre de l'accompagnement de ces instituts, mais aussi de l'Université dans son ensemble, à un travail qui se veut être proche du territoire. En tant que politiques, on est très intéressés par l'avenir de la Martinique, et j'imagine, également, Monsieur CHALUS de la Guadeloupe. De ce fait, comment rendre plus pertinentes l'attractivité et la mise en adéquation de notre territoire avec les exigences de fonctionnement de celui-ci dans une ère de modernité, de numérique, et puis, d'exigence d'adaptation au développement durable, et j'ai envie de dire, aussi, de risque géopolitique que l'on connaît aujourd'hui ? On s'achemine vers de nouveaux paradigmes qui vont entraîner forcément une réorganisation des territoires, et la collaboration avec la collectivité territoriale de Martinique et avec l'Université des Antilles se veut proposer une opérationnalité des objectifs et lutter, bien évidemment, contre le déficit démographique auquel on assiste, donc garder nos étudiants sur le territoire de manière à ce que ceux-ci s'inscrivent, j'ai envie de dire, durablement, fassent des études et puis, travaillent. On a beaucoup d'ambition. Je sais que le Président GEOFFROY et ses équipes et, bien évidemment, toute la ligne managériale et les vice-présidents, ont travaillé beaucoup pour proposer des disciplines qui vont nous donner un rayonnement au niveau, bien évidemment, national, mais un petit peu plus, le Président GEOFFROY le rappelait tout à l'heure. Et donc, c'est avec enthousiasme que le Président LETCHIMY a signé cette convention qui va également proposer de nouvelles disciplines, de nouvelles matières qui permettront de donner un champ de réflexion et de recherche à l'Université, qui sera digne de celui que l'on attend de l'Université des Antilles. Voilà. Merci beaucoup.

**M. le Président :** Merci beaucoup, Monsieur CHAMMAS. Est-ce que vous avez des questions sur cette convention ? Monsieur HUNEL.

**M. HUNEL, MCF :** Oui. Déjà, je tiens à féliciter la collectivité territoriale pour cet appui pour l'Université, et qu'on remercie, et ma question est un peu plus opérationnelle. Quid de l'installation de la gouvernance de ces instituts ? Puisque, maintenant que nous allons recevoir des fonds, quel est le calendrier qui est prévu pour pouvoir présenter en Conseil de ces instituts qu'ils soient mis en place ? Et notamment, qui fera partie de la liste des électeurs de ces instituts, sachant que la dernière fois, nous avons eu une discussion là-dessus ? Il suffisait d'enseigner dans ces instituts pour pouvoir être électeur. Nous n'avons voté, pour l'instant, qu'un seul DU qui est le DU universitaire « Urbanisme et Architecture » en contexte tropical pour l'Institut d'Urbanisme, mais quid de l'autre institut en matière de formation pour qu'on puisse justement identifier les électeurs ? Et donc, quel est le calendrier pour la mise en place de la gouvernance de ces instituts, étant donné qu'ils auront des moyens maintenant ?

Et ma deuxième question, c'est : quid de l'Institut Numérique ?

**M. le Président :** Concernant la marche à suivre, la méthode est très simple : il faut déjà avoir des moyens pour fonctionner. Maintenant, nous les avons grâce à cette convention si elle est validée. Ensuite, nous allons recruter des personnels administratifs qui seront formés pour gérer les parties administrative, financière, scolarité également de ces instituts, et une fois que ces personnels seront présents et formés, nous pourrions rattacher un certain nombre de formations existantes ou à venir au sein de ces instituts. Et à ce moment-là et à ce moment seulement, nous aurons, à la fois des étudiants et puis, des intervenants qui agiront au niveau des instituts, mais là, nous sommes encore dans la phase de début, de construction de ces instituts, donc on avance assez rapidement, mais on avance dans le bon ordre. Donc, pour l'instant, il n'y aura pas d'élection de conseil. Il y a des préfigurateurs qui sont là, justement, pour aider à la mise en place de ces instituts pour qu'ils soient complètement opérationnels. Voilà. Je pense avoir répondu à votre question.

L'Institut Numérique, pardonnez-moi. J'espérais un recrutement de professeurs au niveau de l'UFR STE, de professeurs d'informatique, qui était prévu. Malheureusement, le concours a été infructueux. Donc, l'idée était de discuter avec la ou le collègue qui arriverait pour voir s'il accepterait ou elle accepterait de se voir confier cette mission de l'Institut, de la mise en place. En l'absence de ce professeur des universités, on va tout de même voter les statuts de l'Institut à la fin de cette année 2024 pour qu'ils démarrent, et je devrais confier aux professeurs du Pôle Guadeloupe, très certainement, en tout cas, pour le démarrage des opérations, en lien avec la CTM. Nous avons aussi, parallèlement à cela, répondu à un appel à manifestation d'intérêt sur la cybersécurité. Donc, il y a déjà des choses qui se sont faites, même si la partie institutionnelle, c'est-à-dire, les statuts n'ont pas été présentés parce qu'on attendait de voir qui portait ce projet, mais les choses ont démarré avec quelques mois de retard par rapport aux autres instituts, mais dès cette année 2024, l'Institut sera créé, et si on a un succès à cet appel à manifestation d'intérêt, on aura des moyens supplémentaires, en plus de ceux de la CTM, pour nourrir des formations utiles au territoire martiniquais en termes de cybersécurité, notamment. Mais bon, dans tous les cas, on sera prêts à la rentrée. Y aurait-il d'autres questions sur cette convention ?

Je la soumetts à votre approbation. Sur cette convention entre la CTM et l'UA, qui ne prend pas part au vote ? Oui ?

**M. HUNEL, MCF :** Dernière question : est-ce que le délai de deux ans n'est pas un peu court ? La convention, elle doit être réalisée dans les deux ans à venir, et surtout que je n'ai pas vu dans les textes de la convention la prorogation possible. Il y a juste six mois pour pouvoir donner les pièces justificatives.

**M. le Président :** Non, mais après, on pourra faire des avenants si c'est nécessaire et si on se trouve en situation de le faire. Je rappelle qu'elle ne peut pas non plus dépasser la convention qu'on a avec la CTM, qui est une convention de trois ans et qui a été signée en octobre dernier. Donc, de toute façon, les deux conventions sont liées, mais il est toujours possible, et d'ailleurs, le Président LETCHIMY avait dit que si les choses se passaient bien, et cela, il a raison, il renouvellerait sa confiance à l'Université et donc, on prolongerait la convention. Donc, charge à nous de réussir ce projet dans l'intérêt de l'Université et du territoire de Martinique. Bien.

Donc, je reprends le vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci beaucoup pour votre approbation unanime.

### 3) Affaires financières

#### a) Primes et CIA 2024

**M. le Président :** Nous changeons de chapitre et passons aux affaires financières. Monsieur le Directeur des Affaires financières, c'est à vous pour... il n'y a pas, je pense, grand-chose à dire, mais pour les primes et le CIA, je peux laisser la parole aux élus. Les documents sont quasiment identiques à ceux de l'an dernier. Les dispositions n'ont pas évolué, ni les montants. Si vous avez des questions, le Directeur des Affaires financières pourra y répondre. Je vous laisse la parole, chers collègues. Pas de question sur ce document ?

Donc, je vous propose qu'on passe au vote, à la fois sur les primes des contractuels et le CIA des titulaires. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci pour les collègues BIATSS.

#### b) Bons cadeaux

**M. le Président :** Nous passons aux bons « cadeaux ». Là aussi, dispositif reconduit à l'identique par rapport à l'année précédente. Est-ce que vous avez des questions sur ce dispositif ?

**M. AUDEBERT, BIATSS :** Une seule question, Monsieur le Président. Effectivement, le montant n'a pas augmenté. Est-ce que c'est dans les tuyaux que cela puisse augmenter ou est-ce qu'il y a un dispositif analogue en termes d'œuvres sociales qui pourrait être envisagé ?

**M. le Président :** On parle des bons « cadeaux », donc non, il n'y a pas d'augmentation, effectivement, des bons « cadeaux ». En revanche, il y a une réflexion poussée à l'initiative d'une élue du CSA de l'Université concernant la possibilité d'offrir des chèques « vacances » aux collègues. Donc, au début, la réflexion portait sur les collègues dont les salaires étaient les moins élevés. Maintenant, on est en train de poursuivre la discussion parce qu'il y a une Agence Nationale des Chèques-Vacances dont la représentante est venue discuter avec nous. Donc, là, on est en train de clarifier les choses et les procédures, mais nous sommes dans cette dynamique. Cela veut dire que nous rajouterons un dispositif qui coûtera à l'Université un certain montant en faveur de ses personnels, et qui viendra s'ajouter, déjà, à ces bons « cadeaux ». Donc, non, il n'y a pas d'augmentation des bons « cadeaux », mais il y aura une augmentation de la dépense tout de même pour ce dispositif qu'on souhaite mettre en œuvre. Donc, Madame la DGS et Monsieur le DAF sont en lien avec les élus des organisations syndicales pour mettre en place ce dispositif. Pas de question ?

Donc, on passe au vote sur ces distributions de bons « cadeaux » au personnel de l'UA. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci.

**c) Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**

**M. le Président :** Donc, on passe au débat d'orientation budgétaire. Je remercie Madame la Directrice générale des services qui a piloté sa construction et sa rédaction. C'est le deuxième, sauf erreur de ma part, de l'Université des Antilles. C'était une nouveauté l'an dernier, ce n'est plus une nouveauté, mais c'est quand même une obligation, donc maintenant, nous la respectons. Est-ce que vous auriez des questions sur le contenu de ce document ?

**Mme ROMANA, PR :** Laurence ROMANA. J'en ai plusieurs, mais je vais peut-être aller à l'essentiel. D'abord, dans le calendrier, juin 2024, je vois qu'il est annoncé ce qui est passé : dialogue de gestion avec les composantes, laboratoires, directions et services. En tant qu'enseignant-chercheur appartenant à un laboratoire, j'ai évidemment questionné mon Directeur, j'ai questionné d'autres laboratoires aussi, et personne n'a été au courant de ce dialogue de gestion. C'est ma première remarque, mais j'irai au fur et à mesure, peut-être.

**Mme LOPEZ, DGS :** En effet, c'est un vœu pieux, c'est-à-dire d'arriver à un dialogue de gestion à l'instar de ce qu'on voit dans toutes les universités, nous n'y sommes pas encore. Il n'empêche qu'il y a tout de même un dialogue de gestion qui s'opère au sein de l'Université, probablement pas encore comme on le souhaiterait avec les laboratoires, mais il y a un dialogue qui est opéré auprès des pôles, auprès des directions et donc, indirectement, avec les composantes. Il n'est pas encore formalisé comme il devrait se faire, et je suis d'accord en ce qui concerne les laboratoires, ce n'est pas encore dans la dynamique, mais nous y arriverons.

**M. le Président :** Je tiens à préciser tout de même que les laboratoires sont rattachés à des composantes. Quand un VP Pôle discute avec la composante UFR ou la composante, normalement, cela devrait inclure aussi la recherche qui a lieu dans la composante. Donc, charge aussi aux doyens, aux directeurs de composante d'avoir ces échanges avec les départements et les laboratoires. Mais pour l'instant, il y a effectivement un dialogue de gestion. Moi, je l'ai eu avec les pôles, et les pôles l'ont eu avec les directeurs de composante. C'est sûr. Je rends la parole à Madame ROMANA, je crois qu'elle avait d'autres questions à poser.

**Mme ROMANA, PR :** Oui, je vais faire, peut-être, court. Dans la partie... Attendez parce qu'il y a beaucoup de choses à dire. Je laisse la place à quelqu'un, je retrouve mes données.

**M. le Président :** Est-ce qu'il y a une autre question ? Monsieur HUNEL.

**M. HUNEL, MCF :** Oui, en page 9, le titre, c'est : « Schéma directeur DD RSE tourné vers l'étudiant », et après, dans les paragraphes, on parle du schéma de vie étudiante. Est-ce qu'il y a... ? Justement, c'est pour cela que le titre me paraît bizarre par rapport au paragraphe qui suit.

**Mme LOPEZ, DGS :** Qu'est-ce qui vous paraît bizarre ? En fait, si je comprends bien, tiret 1 : « Schéma directeur DD RSE tourné vers l'étudiant ». C'est dans le schéma directeur. Et en ce qui concerne le schéma de vie étudiante, c'est un gros travail qui a été porté par le Professeur Guylène AURORE, et ils sont complémentaires, mais ce sont deux travaux distincts, même s'ils sont complémentaires.

**M. HUNEL, MCF :** Dans les paragraphes, on ne parle que du schéma de la vie étudiante, me semble-t-il.

**Mme ROMANA :** Laurence ROMANA. J'appuie la remarque de Monsieur HUNEL parce que le schéma directeur, le DD RSE, cela fait deux conseils qu'on le réclame. Il n'est pas encore arrivé, il est en construction, j'imagine. Je suis sûre que ce n'est pas la même chose.

**M. HUNEL :** Que le titre aurait dû être « Schéma de la vie étudiante ».

**Mme LOPEZ, DGS :** Oui. Je suis d'accord.

**M. HUNEL, MCF :** J'ai une deuxième question. Philippe HUNEL. C'est concernant le pari, page 10. Je n'ai pas bien compris par rapport au paragraphe, dans sa rédaction. Est-ce que ce sont des choses à venir ou est-ce que c'est déjà mis en place, notamment cette nouvelle charte de simplification qui, me semble-t-il... ? Peut-être que j'ai raté quelque chose. Je ne crois pas l'avoir vue, l'avoir votée.

**M. le Président :** Pour répondre à votre question sur le pari, c'est vrai que certains documents ont été produits avant un certain nombre d'événements, mais là, c'est déjà fait, et depuis quelques mois, d'ailleurs. Nous avons eu une assemblée générale avec l'ensemble des membres du *consortium*, et nous avons arrêté une nouvelle charte. Donc, les personnes qui n'avaient pas de mandat pour signer [inaudible 00:40:27], mais on a dû écrire ensuite aux institutions pour qu'elles puissent le valider, mais cela s'est fait par un vote unanime lors d'une réunion. Donc, la charte, elle existe. Elle est là, elle existe, et elle a été validée par l'ensemble des partenaires, et le pari fonctionne, puisqu'il y a des travaux qui ont lieu. Donc, on a redémarré le pari comme je l'avais annoncé, il était en sommeil parce qu'on n'avait pas de Direction de la Recherche pour le piloter, c'est désormais le cas, donc il fonctionne.

**M. HUNEL, MCF :** On ne verra pas la charte ?

**M. le Président :** La charte n'est pas un document confidentiel, donc si elle n'est pas publiée, c'est un oubli. Donc, elle sera publiée sur le site internet à l'endroit où elle doit l'être. Il n'y a aucune difficulté à cela. Monsieur SABIN, allez-y.

**M. SABIN, représentant rectrice 972 :** Monsieur SABIN. Juste pour revenir au chapitre précédent. Schéma directeur développement durable et responsabilité sociétale et environnementale qui est bien classé, d'après ce que j'ai compris. Il y a une petite coquille qu'elles ont reprise, ce qu'il y a en dessous pour le schéma directeur « vie étudiante », mais c'est bien ce dont on parlait tout à l'heure, la lutte contre les VSS et le développement durable. C'est la partie qui correspond bien au développement durable de l'Université et aux responsabilités sociétales et environnementales. Donc, ce sont deux parties différentes, il y a une petite coquille.

**M. le Président :** Merci, Monsieur SABIN. Est-ce que vous avez d'autres questions sur ce document ou des remarques ?

**M. AUDEBERT, BIATSS :** Christophe AUDEBERT. Une question. Elle porte sur la partie « recettes » et la cartographie proposée dans les premières pages du débat, j'essayais de m'intéresser sur le volet « augmentation des ressources propres » dont on sait que l'établissement est assez dépourvu par rapport à notre taille. J'essayais de rechercher des éléments qui permettraient éventuellement d'augmenter. On a parlé, et développé, effectivement, la formation continue, mais est-ce qu'il peut y avoir d'autres pistes ? Je ne vois pas, par exemple, la trace d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens du côté de la Guadeloupe. Est-ce qu'il y a des pistes pour augmenter les ressources propres, ou en tout cas, de façon plus générale, pour augmenter la partie « recettes » ?

**M. le Président :** Sur la partie « recettes », Monsieur AUDEBERT, comme vous l'avez vu, vous avez dû entendre les propos liminaires, nous avons, avec deux appels à projets auxquels nous avons répondu avec succès, des ressources qui arrivent à hauteur de plus de 2 000 000 € : 711 000 € dans un premier cas, 1 400 000 € dans un deuxième cas pour l'Alliance européenne. Ce sont des ressources qu'on est allés chercher nous-mêmes. Je vous ai parlé d'un appel à manifestation d'intérêt, c'est dans le cadre de France 2030, je crois. Là aussi, ce sont de gros montants. Nous avons eu 1 200 000 € avec un projet « ANR » dont nous étions lauréats, c'était la SDESR. Donc, oui, il y a des pistes, mais les pistes sont celles-là, d'une



université qui est au travail et qui répond à des appels à projets, à des AMI. Donc, lorsqu'on peut avoir des conventions avec des collectivités, on le fait. C'est le cas avec la CTM : 5 000 000 € ; c'est le cas avec le Département de Guadeloupe : 1 500 000 € à peu près, je crois, de mémoire ; et ce n'est pas encore le cas avec la Région Guadeloupe parce que se posait la question à la Région de savoir si elle fonctionnait avec des appels à projets ponctuels ou une convention pluriannuelle, mais ce n'est pas nous qui décidons. Elle est quand même libre de décider des modalités d'aide qu'elle veut fournir à l'Université. Cela dit, la Région nous aide sur beaucoup de points, mais c'est vrai qu'on n'a pas de convention pluriannuelle avec la Région Guadeloupe, c'est clair, je le confirme. Pour l'instant, elle est dans les tuyaux. La VP du Pôle Guadeloupe s'occupe de ce dossier, et elle est en contact avec le Président CHALUS et son cabinet sur cette question. Mais on ne peut pas lui imposer notre rythme, mais oui, il y a plein de pistes pour avoir des fonds propres, pour augmenter nos recettes, et nous les explorons toutes, et je crois, avec un certain succès. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Et je n'ai même pas parlé de la... j'en ai beaucoup parlé déjà de la Direction du Patrimoine immobilier qui avait quand même aussi permis de récolter près de 5 000 000 € d'un appel à projets national sur la rénovation. Et c'est une première, ce dynamisme d'appels à projets réussis à l'Université des Antilles. Je crois qu'on n'a jamais connu cela dans l'histoire de cet établissement. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce document ?

Donc, je vous propose qu'on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci beaucoup.

#### **d) Cartographie des risques budgétaires et comptables et plan d'actions**

**M. le Président :** Nous poursuivons avec la cartographie des risques budgétaires et comptables. Vous avez la parole si vous souhaitez formuler une remarque ou poser une question.

**Mme ROMANA, PR :** Laurence ROMANA. On fait la cartographie et le plan d'actions ou uniquement la cartographie ?

**M. le Président :** Les deux.

**Mme ROMANA, PR :** Les deux, d'accord. Alors, j'aurais une remarque à apporter. D'abord, la cartographie, oui, je pense que cela traduit très bien les risques que nous, en tout cas, au niveau... j'ai regardé, surtout ce qui se passe au niveau des enseignants-chercheurs et de l'enseignant-chercheur lambda et toutes ces difficultés qu'il rencontre lorsqu'il a des conventions, lorsqu'il y a des remontées de dépenses et tout cela. Cela, je trouve que c'est bien, et c'est bien d'avoir une réalité des faits si on veut améliorer les choses.

Après, au niveau du plan d'actions, j'aurais peut-être une remarque qui ne m'a pas plu du tout pour tout dire, celle concernant les chercheurs, les conventions « recherches », voilà, recherche de convention pluriannuelle, ou parmi les actions à mettre en œuvre. Autant, je serai d'accord avec une sensibilisation du porteur de projet, parce que c'est vrai qu'en général, on est très peu sensibilisés à cela, autant, je ne suis quand même pas d'accord avec la mise en place de mesures à l'encontre de ces derniers et des laboratoires de rattachement. Je ne suis pas d'accord dans la mesure où il me semble qu'un chercheur doit être accompagné. C'est-à-dire que nous, c'est très compliqué pour nous et même si nous sommes sensibilisés, d'abord, nous n'avons pas accès aux finances. Donc, nous n'avons aucune idée si, par exemple, on fait une prestation, cela a été versé ou pas versé ? Où en est l'état de nos conventions ? Donc, je pense que maintenant que nous avons une DiReV, ce serait bien qu'on soit plus accompagnés, plutôt que cette mesure un peu à l'encontre des enseignants-chercheurs. Voilà. Je pense qu'on a déjà assez à faire.

**M. le Président :** J'avoue que la phrase n'est pas très heureuse, en tout cas, sa formulation, en revanche, l'idée, pour moi, ne me choque pas dans la mesure où, maintenant qu'il y a une DiReV... parce que jamais

l'établissement ne s'est retourné contre des laboratoires ou des chercheurs malgré les centaines et les centaines de milliers d'euros qui ont été perdus, et parfois, par des comportements, on va dire, un peu légers. Donc, lorsque vous avez été informés à plusieurs reprises, que vous avez été reçus personnellement, qu'on vous a écrit et qu'on vous a précisé les choses à faire et les choses à ne pas faire, et que malgré cela, vous vous obstinez à faire ce que vous voulez, bien entendu qu'il y aura des conséquences, pour le laboratoire de manière générale, et peut-être même, pour le chercheur qui est quand même responsable de ce qu'il fait. Donc, une fois que vous êtes informés, et c'est la première partie, et à plusieurs reprises, j'entends, je n'ai pas dit qu'on va vous envoyer un *e-mail*, un jour, à minuit, et qu'on estimera que vous êtes informés que le lendemain à 6 h 00 du matin, on viendra vous sanctionner. Donc, vous allez être informés, vous allez avoir des moments d'échanges, de discussions, de questions, de réponses pour bien comprendre de quoi il est question, mais ensuite, soit vous êtes capables, soit vous n'êtes pas capables de porter un projet et de respecter la réglementation. Donc, ce qu'on vous demande simplement, c'est de... qu'on s'assure que vous la connaissiez, on vous accompagne, mais une fois que c'est fait, vous respectez la réglementation parce que l'Université peut être mise en danger juridiquement, financièrement par des comportements irresponsables de personnes. Donc, oui, il y a un accompagnement, il y a de la bienveillance également, mais à la fin, on ne peut pas accepter n'importe quoi. Donc, les gens doivent être responsables, et ce n'est pas l'argent de l'État, on n'est pas dans quelque chose d'abstrait, là. C'est du concret, et ce sont des sommes qui sont souvent des fonds publics qu'on nous confie pour des missions bien précises. On doit respecter les cahiers des charges, on doit respecter la réglementation et l'utilisation de fonds publics, sinon il peut y avoir des conséquences graves pour beaucoup de personnes. Donc, oui, sur ce côté-là, la phrase n'est peut-être pas très agréable à lire, je suis tout à fait d'accord à la moduler, mais de toute façon, il y aura des conséquences, bien entendu. Une fois que vous êtes avertis et que vous êtes accompagnés, vous ne pouvez pas faire semblant de ne pas comprendre et faire ce que vous voulez, parce que les risques sont trop grands pour l'établissement et pour vos collègues, parce qu'une fois qu'il y en a qui ne respectent pas les règles, cela impacte aussi ceux qui font l'effort de les respecter.

**Mme ROMANA, PR :** Monsieur le Président, j'entends. J'entends très bien, mais enfin, les choses vont certainement évoluer maintenant que nous avons une DiReV, et je l'espère, mais les fautes étaient complètement partagées. En tout cas, en ce qui me concerne, ce qui a toujours coïncé dans mes remontées de dépenses, c'est l'administratif. Et je ne leur en veux pas quelque part, c'est le dysfonctionnement de notre établissement. Si on tape sur les collègues chercheurs, je ne sais pas, taper pour taper, il faut taper sur tout le monde.

**M. le Président :** Madame ROMANA, on ne tape pas sur les collègues chercheurs. Et comme je vous l'ai dit, personne, aujourd'hui, ni laboratoire, ni chercheur, n'a eu aucune conséquence de tous ces actes parce que, justement, comme vous l'avez dit, l'Université n'était pas structurée pour l'accompagnement des chercheurs. Maintenant, elle l'est. Donc, la donne va changer.

**Mme LOPEZ, DGS :** Juste, cela, c'est une photographie, c'est un état des lieux.

**Mme ROMANA :** Oui, en fait, c'est le plan d'actions, je suppose que c'est à venir.

**Mme LOPEZ, DGS :** Mais par rapport à un constat à un instant « T », voilà.

**M. le Président :** D'autres questions ou remarques sur ces deux documents ? Monsieur AUDEBERT.

**M. AUDEBERT, BIATSS :** Une remarque et une question. C'est-à-dire que j'ai beaucoup apprécié le fait de disposer d'une cartographie des risques budgétaires. Ma question est la suivante pour le plan d'actions : disposerons-nous d'un suivi des actions mises en place, mises en œuvre dans le cadre de ce plan d'actions proposé ? Et avons-nous des garanties que le calendrier qui nous est proposé sera respecté ?

**M. le Président :** Madame la DGS, vous avez... ? Alors, je ne sais pas s'il y a un calendrier, puisque nous avons un plan d'actions 2024-2025 pour l'année universitaire à venir. C'est, me semble-t-il, la seule date qui apparaît. Vous avez une réponse en termes de suivi, Madame la DGS, avec les services de l'Administration ?

**Mme LOPEZ, DGS :** Alors, comme... Oui, effectivement, ce n'est pas un calendrier engageant avec des mois et tout cela. C'est sur une année, évidemment, universitaire. Après, il ne faut pas vous vendre du rêve. L'idée, c'est d'y tendre et d'y arriver, mais, évidemment que, *in fine*, il y aura un suivi, mais je ne peux pas vous dire quand précisément. Là, c'est vers quoi on doit tendre au niveau de l'Administration. C'est un peu flou comme réponse et j'en conviens, mais c'est la réalité.

**M. le Président :** Bien. Nous allons passer au vote. Monsieur HUNEL.

**M. HUNEL, MCF :** Oui, c'est pour ma gouverne. J'avais remarqué dans les risques d'un plan d'actions cette notion de disparition de la fongibilité asymétrique. Est-ce que c'est quelque chose qui est obligatoire dorénavant parce que je sais que cela vous permettait, notamment, comme c'est indiqué, de payer les factures d'électricité en débit ? Est-ce que c'est parce que ce n'est plus possible ?

**M. le Président :** Disons que ce n'est pas idéal comme pratique, puisqu'on impacte la masse salariale pour pouvoir fonctionner. Donc, l'idée, c'est justement d'avoir plus de ressources propres en fonctionnement pour ne pas impacter cette masse salariale parce que cela nous prive d'une certaine marge de manœuvre en termes de recrutement, d'emploi, etc. Donc, oui, l'idée est de diminuer cette consommation, mais il faut bien comprendre que les établissements de la même taille que l'Université des Antilles dans l'Hexagone ont des budgets bien supérieurs aux nôtres, avec le même nombre d'étudiants et de collègues à peu près, alors que nous avons cette sur-rémunération des fonctionnaires, notre masse salariale est bien inférieure à la plupart de celles des établissements de notre taille, y compris la dotation dans le fonctionnement. Et c'est un problème parce que nous avons une structuration différente avec nos deux territoires distincts. Cela engendre des frais. Notre éloignement de l'Hexagone engendre aussi beaucoup de frais, notamment pour les formations et les déplacements. Mais avant d'aller signaler ce fait bien connu du ministère et d'appuyer sur cette question, il convenait de se mettre en ordre de marche, parce que personne ne va investir dans un établissement qui n'est pas tenu. Monsieur SUBITS, vous souhaitiez intervenir ?

**M. SUBITS, DAF :** Bonjour à tous. Merci, Monsieur le Président. Alors, pour la disparition de la fongibilité asymétrique, c'est le risque, pas la solution. Je tiens à préciser cette petite chose. Pour revenir, pour donner deux ou trois précisions, c'est le ministère qui demande ce document, qui est obligatoire dans le cadre de la GBCP, afin d'impliquer l'organe dirigeant pour, justement, les décisions de l'établissement, afin de permettre la maîtrise des risques de l'établissement. Et une autre petite donnée au niveau national, au 31 décembre 2023, 48 % des établissements du MESR avaient voté, dans leur CA, la cartographie des risques et le plan d'actions. Donc, on n'est pas en retard. Il y a la GBCP en place depuis un certain temps. On n'est pas en retard au niveau national.

**M. le Président :** Merci, Monsieur le DAF. Avez-vous d'autres questions ou remarques ? On passe au vote sur les deux documents, la cartographie et le plan d'actions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci beaucoup.

#### **e) Admissions en non-valeur (ANV)**

**M. le Président :** Admission en non-valeur, je pense que c'est Madame l'agent comptable qui prend la main. On ne vous entend pas, Madame l'agent comptable.

**Mme CYRILLE, agent comptable :** Merci, Président. Mesdames et Messieurs les administrateurs, bonjour, chers collègues, bonjour. Dans la continuité, donc malheureusement, lors des recouvrements des créances

de l'établissement, nous n'arrivons pas toujours à recouvrer la totalité des recettes. En cette année 2024, nous continuons à demander des titres en admission en non-valeur parce que nous avons des conventions qui ne sont pas exécutées dans leur totalité. Nous avons des droits universitaires pour la formation continue qui ne sont pas payés, nous avons des droits universitaires pour la formation initiale qui ne sont pas payés et nous avons des prestations de services pour lesquelles nous avons des conventions non signées par les deux bailleurs. Donc, au bout de toutes les diligences, malheureusement, nous arrivons à des titres non recouverts, donc des admissions en non-valeurs. Vous avez été destinataires d'un document où je demande, Monsieur le Président, 18 550,10 € de titres de recettes non recouverts sur cette mise en admission en non-valeur. Deuxième point.

**M. le Président :** Alors, Madame l'Agent, on fait point par point. Donc, nous sommes là, sur l'admission en non-valeur. Donc, il y a un tableau et vous nous avez donné le montant total.

**Mme CYRILLE, agent comptable :** Montant global, oui.

**M. le Président :** Donc, est-ce qu'il y a des questions sur ce tableau ? Donc, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Donc, j'en profite pour féliciter Madame l'agent comptable et son service tout entier pour le travail réalisé parce que ces admissions en non-valeurs nous coûtaient des dizaines et des dizaines de milliers d'euros dans le passé, donc on a décidé de changer de stratégie et de recouvrer les sommes dues et d'intensifier nos efforts dans cette direction. Et je crois, Madame l'agent comptable, que nous avons atteint le million d'euros aujourd'hui, en termes de recouvrement. Merci à vous, merci à votre service parce que là, c'est de l'argent qui nous était dû et qu'on perdait systématiquement, donc, là, maintenant, changement de paradigme également, on va récupérer les sommes dues. Bien. Oui, allez-y, Madame l'agent.

#### **f) Point sur les recettes encaissées (au 1<sup>er</sup> semestre 2024)**

**Mme CYRILLE, agent comptable :** Bien. Donc, nous avons actuellement, en recouvrement, des dossiers qui remontent à 2016. Depuis janvier 2024 à la date d'aujourd'hui, nous avons traité un recouvrement forcé qui dit mise en demeure SATD, qui a saisi à tiers détenteur mandatement d'office. Nous avons recruté et encaissé, aujourd'hui, 1 000 000 €. Au moment où on m'a transmis les documents, on n'avait encaissé que 887 440,78 €. Il faut dire que c'est un travail quand même collectif parce que nous signons des conventions. Je ne sais pas le mot qui va derrière, mais dans l'exécution, nous sommes très frileux, monsieur le Président. Et là, je demande... C'est vrai, Madame... J'ai entendu Madame parler des chercheurs, mais souvent, on sollicite des chercheurs parce que les bailleurs nous réclament les documents, les relevés de dépenses, l'exécution budgétaire selon la lettre, c'est-à-dire l'annexe financière. Le problème, il est là. Si on doit acheter un portable à 250 €, on achète un portable à 700 €, donc la dépense devient inéligible. Donc, c'est vrai qu'avec la DiReV, on va encore devenir meilleurs, il nous faut recouvrer les recettes de l'établissement. C'est important. Aujourd'hui, Président, nous sommes à 1 000 000 €. Donc, je suis très heureuse et je remercie mon équipe et, bien sûr, tous les collègues des composantes qui sont sollicités.

**M. le Président :** Avec une pensée pour Madame MACCES particulière, puisqu'elle est en première ligne, je crois, sur ce dossier. Entre le moment où la pièce a été réalisée et aujourd'hui où nous nous voyons, il y a plus de 120 000 € qui ont été recouverts. C'est un point d'information, il n'y a pas de vote là-dessus.

**Mme CYRILLE, agent comptable :** Donc, nous continuons le travail.

#### **g) Remboursement des dépenses payées par le personnel de l'UA**

**M. le Président :** Voilà. Donc, on passe au point suivant sur les remboursements des dépenses payées par les personnels de l'UA. Donc là, il n'y a rien de...

**Mme CYRILLE, agent comptable :** C'est-à-dire, dans l'attente de la réorganisation des régies et de leur fonctionnement suite à la réorganisation demandée, on a eu deux collègues de l'établissement qui ont payé, sur leurs deniers personnels à titre exceptionnel, les dépenses pour une décision du Conseil d'administration.

**M. le Président :** Très bien. Donc, les montants sont de 150,70 € et de 129,95 €, c'est bien cela ? Très bien. Donc, on va soumettre ce point au vote. Pour le remboursement des collègues, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Donc, merci beaucoup.

#### **h) Régularisation des factures de dépenses effectuées hors marché**

**M. le Président :** Nous avons ensuite une régularisation d'une dépense, de plusieurs dépenses.

**Mme CYRILLE, agent comptable :** Qui ont été effectuées hors marché. On a un prestataire qui est en souffrance actuellement.

**M. le Président :** Parlez bien dans le micro, Madame l'agent comptable, puisqu'on ne vous entend pas bien.

**Mme CYRILLE, agent comptable :** Je disais qu'on a un prestataire pour lequel nous avons des factures en attente de paiement à hauteur de 84 796 €. Donc, ce sont des dépenses hors-marché. C'est historique, nous avons un marché à dysfonctionnements administratifs, et à partir de là, je ne peux pas prendre en charge les factures. On a aussi deux autres prestataires, « Data Guadeloupe » et « Action ». Idem, nous avons un marché et des dépenses ont été effectuées hors-marché. Donc, il faut obligatoirement une décision du Conseil pour rendre régulières ces dépenses et me permettre de les prendre en charge.

**M. le Président :** Merci beaucoup. Est-ce que vous avez des questions sur ce point ? On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci beaucoup.

#### **i) Régularisation des services faits – dépenses sans EJ**

**M. le Président :** Enfin, dernière régularisation concernant des services faits.

**Mme CYRILLE, agent comptable :** Président, c'est un point que je n'arrive pas encore à arrêter. Nous émettons des bons de commande tous les jours et on trouve encore des factures pour lesquelles il n'y a pas de contractualisation avec les prestataires, donc je ne comprends pas. C'est un dossier que je n'arrive pas, pour l'instant, à gérer. Aujourd'hui, nous avons 93 632,78 € de dépenses engagées, d'achats ou de services réalisés sans bon de commande. L'an dernier, j'ai cru qu'on avait tout régularisé sur quatre conseils d'administration, mais là, on continue. Donc, c'est un dossier qu'il faut, Monsieur le DAF, Monsieur le Président, qu'on arrive à régler. C'est irrégulier. Je ne sais pas comment régler ce dossier. Donc, il me faut aussi une décision du Conseil d'administration pour payer ces dépenses et régler les factures de ces prestataires. Merci, Président.

**M. le Président :** Bien, Madame l'agent comptable. Monsieur DORVILLE.

**Mr. DORVILLE, MCF :** J'ai juste une question : comment arrive-t-on à dépenser des sous sans bon de commande ? Moi, je suis un naïf, puisque, moi, lorsque je suis la procédure, à chaque fois que je n'ai pas de bon de commande, je ne peux rien dépenser. Donc, comment arrive-t-on à dépenser des sous sans bon de commande ?

**M. le Président :** On n'a rien dépensé, là, du coup, justement, puisque l'agent comptable ne paie pas, donc on n'a rien dépensé. Vous avez tout compris, Monsieur DORVILLE ?

**Mr. DORVILLE, MCF :** Donc, rien n'est sorti ? Mais il n'y a pas de problème, Madame l'agent comptable.

**M. le Président :** Mais si, parce qu'on travaille avec des faits en face, et bien, nous, on n'a rien payé. Voilà. Donc, vous aviez tout compris. J'ai bien compris, Madame l'agent comptable, mais je discutais avec l'Administrateur qui n'a pas fini. Pardonnez-moi.

**Mr. DORVILLE, MCF :** Je n'ai pas compris pourquoi il faut prendre une décision pour cela, puisque rien n'est sorti.

**Mme CYRILLE, agent comptable :** Tout à fait. On n'a pas payé, donc j'ai beaucoup de relances de factures impayées des prestataires et donc, il faut payer. Et quand nous regardons dans notre outil informatique, on découvre qu'il y a eu parfois des bons de commande, mais annulés. Alors, cela, c'est à peu près 20 %. Donc, qui dit annuler le bon de commande dit qu'il n'y a plus de service ou de prestation. Malheureusement, je retrouve un bon de livraison, ou bien un justificatif de services faits. Ou bien, on n'a pas du tout fait d'engagement juridique et on a fait la prestation. Mais Monsieur l'Administrateur, il faut payer le prestataire. Là, je suis là pour cela, éviter les crispations, parce que cela crée beaucoup de crispations. Et puis, cela peut aussi entraîner un mandatement d'office sur le compte de l'agent comptable. Dans le cas inverse, j'aime bien faire les mandatements d'office auprès du Préfet, mais je n'aurais pas aimé qu'on le fasse sur le compte de l'agent comptable de l'Université.

**M. le Président :** Merci beaucoup. Madame ROMANA.

**Mme ROMANA, PR :** Laurence ROMANA. Pourquoi ces problèmes-là, qui sont quand même, c'est vrai, récurrents ? Je ne sais pas, il n'y a pas moyen, dans le logiciel, de mettre des garde-fous ? C'est-à-dire, est-ce que c'est possible de dire que finalement, on ne peut pas faire un bon de commande ? Il n'y a pas eu un acte d'engagement ? Un truc, un devis, un bon de commande, c'est une facture. Est-ce que... pour éviter que cela arrive ?

**Mme CYRILLE, agent comptable :** Madame ROMANA, je vous rappelle quand même, nous sommes en RGP, Responsabilité des Gestionnaires Publics et engage directement les responsabilités des ordonnateurs concernés. Comment a-t-on pu avoir des factures ? Comment, aujourd'hui, on a des services faits ? Parce que le service fait est validé par l'ordonnateur, alors qu'il n'y a pas eu d'engagement juridique. Donc, cela, c'est vraiment le côté ordonnateur. Non, moi, je suis là pour payer les factures, Madame ROMANA.

**Mme ROMANA, PR :** Alors, puisqu'on en est à la CDEFI qui est comptée deux fois dans le tableau, cela va alléger un peu la... Ce sont les deux premières lignes. Vous avez les mêmes bons de commande, les mêmes numéros de bon de commande, non ?

**M. le Président :** Les factures, sans doute.

**Mme ROMANA, PR :** Oui, d'accord. Au temps pour moi.

**M. HUNEL, MCF :** Oui, Président.

**M. le Président :** Oui, Monsieur HUNEL, et ensuite, Professeur AURORE.

**M. HUNEL, MCF :** J'ai une question, justement, par rapport aux engagements sans bon de commande, enfin, ces factures, qui ont été identifiées dans la cartographie des risques et dans le plan d'actions, est-ce que la notion de mise en place de contrôle interne est suffisante pour que ce genre de chose ne se reproduise pas ?

[Passage inaudible 01:06:05]

**M. le Président :** Non, mais Madame, si vous n'avez pas de micro, on ne vous entendra pas. Vous pouvez vous exprimer.

**Mme CYRILLE, agent comptable** : Non, je dis « RGP » : Responsabilité des Gestionnaires Publics. Donc, c'est vrai. Je pense qu'avec cette carte de risques, on va limiter pour un contrôle en amont, mais l'ordonnateur, il a une délégation de signature, il doit quand même se rappeler qu'il est responsable.

**M. le Président** : En fait, ce que Madame l'agent comptable veut... elle insiste sur un point, c'est que depuis quelque temps, ce ne sont plus que les agents comptables qui sont responsables de leurs deniers propres. Lorsqu'il y a des irrégularités de ce type, toutes les personnes à responsabilité à tous les niveaux peuvent être tenues pour responsables. Moi, les doyens, les vice-présidents de Pôle, les directeurs de composante, les directeurs de... tout le monde. Tout le monde est responsable jusqu'au plus bas niveau. Toute personne impliquée dans ce type de procédure et qui a fauté peut être tenue responsable. Et cela, c'est la loi, ce n'est pas la décision de l'Université des Antilles.

**M. HUNEL, MCF** : Président, comme vous l'avez fait pour les chercheurs, s'il y a récidive par les personnes en charge de mettre des factures, il faudrait les sanctionner aussi.

**M. le Président** : Alors, je n'ai sanctionné aucun chercheur, Monsieur HUNEL. Je tiens à le dire.

**M. HUNEL, MCF** : Non, mais vous avez proposé pour l'avenir.

**M. le Président** : Je n'ai rien proposé du tout. J'ai simplement dit que dorénavant, les gens informés et bien informés devront effectivement répondre de leurs dysfonctionnements. Mais cela, c'est normal. C'est comme cela qu'on fonctionne en société, sinon il n'y a plus de règles, il n'y a plus rien. Donc là, pour les administrations, c'est pareil. Si les gens sont informés, et une fois qu'ils ont fait et commis des erreurs, on leur explique les choses, et normalement, cela ne se reproduira pas. Mais là, je voudrais insister quand même sur le fait que le volume financier concerné baisse. Donc là, on est à 93 000 € d'incidents, c'est vrai, sur des millions qu'on dépense chaque année. Donc, on n'est pas non plus dans un phénomène incontrôlable, mais il faut qu'il disparaisse, on est d'accord donc, on va travailler. C'est de la communication, c'est de la pédagogie, ce n'est pas de la sanction, c'est vraiment de la pédagogie, de la communication et de la responsabilisation des acteurs, tout simplement. Professeur AURORE, vous aviez demandé la parole. Avec un micro.

**Mme AURORE, VP CFVU** : Concernant le D 959, Madame l'agent. Je ne comprends pas bien ce qu'elle fait là. Des problèmes auraient pu être résolus juste en nous mettant un *e-mail*. C'est une opération, c'est une commande qui a été passée sur une opération qui est arrivée à échéance, et en plus, partiellement, parce qu'il y a deux opérations dont une... cette facture repose sur deux opérations dont une qui va jusqu'au 31 décembre 2024. Autrement dit, il suffisait d'un petit appel ou d'un *e-mail*, et on vous aurait corrigé cela en mettant sur une autre opération pour préciser qu'une opération qui n'a pas été payée, lorsqu'elle arrive à échéance, elle passe quand même entre vos mains. Même chez nous, on aurait pu alléger la facture de 1 800 €, Monsieur le Président.

**M. le Président** : Très bien. Non, mais on ne va pas rentrer dans un échange, Madame AURORE. Vous allez vous voir après le Conseil et vous vous expliquerez. Est-ce qu'il y a d'autres questions d'ordre général, du coup, sur ce document, ou des remarques ? Monsieur AUDEBERT.

**M. AUDEBERT, BIATSS** : Juste une mini remarque concernant, effectivement, les annexes qui figurent encore toujours quelques petits noms qui... Je rappelle idéalement que l'idéal, c'est d'être non nominatif.

**M. le Président** : Très bien. Donc, s'il y a encore des oublis, merci d'être encore plus vigilant à l'avenir pour ne pas laisser le nom de nos collègues, que je vois ici, ou d'autres personnes dans ce document. Merci beaucoup pour cette remarque. Donc, on va passer au vote sur cet ensemble des tableaux. Qui ne prend pas part au vote ? Les admissions en non-valeur ? Si, elles ont été mises au vote, c'était avant les recouvrements. Mais

oui, on les a votées, me semble-t-il. Le remboursement également des collègues. Et maintenant, on passe à ce point. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Voilà. Donc, pour moi, nous avons voté les admissions en non-valeur, les dépenses payées par le personnel de l'UA, les factures hors-marché et maintenant, les dépenses sans EJ. Bien. Donc, cela termine le chapitre « Affaires financières ».

#### 4) Affaires ressources humaines

##### a) Rapport social unique (RSU)

**M. le Président :** On passe aux Affaires « Ressources humaines ». Donc, nous avons, comme premier point, le Rapport Social Unique qui vous a été transmis, qui a été voté déjà en CSA. Est-ce que vous auriez des questions ou des remarques sur ce document qui s'enrichit chaque année et qui a vocation à s'enrichir encore dans l'avenir ? Monsieur AUDEBERT, et ensuite, Madame ROMANA, je crois.

**M. AUDEBERT, BIATSS :** Oui, vous l'indiquiez vous-même. Effectivement, il a vocation à s'enrichir, mais plus précisément, effectivement, à proposer davantage d'indicateurs. Si on reprend le texte du rapport fiscal, on s'aperçoit que nombre d'indicateurs ne sont pas présents, sur lesquels je ne reviendrai pas. Une question : il y a plein d'items, donc je ne vais pas tous les passer en revue, mais je vais juste prendre, je vais choisir arbitrairement celui, par exemple, des accidents de service. J'aperçois qu'il y a des jours d'arrêt constitutifs à des accidents de service. La question est la suivante : est-ce qu'il y a des enquêtes qui sont diligentées en conséquence, comme la réglementation l'indique ?

**M. le Président :** Madame la DRH, si vous voulez prendre la parole sur ce point.

**Mme SOLVIGNON, DRH :** Bonjour à tous. Merci, Monsieur le Président. Non, il n'y a pas d'enquête systématique. Ce que nous suivons à la DRH, c'est la régularité. Nous observons des accidents en fonction des outils, et dès lors qu'il n'y a pas matière à [inaudible 01:12:53] par exemple... Je vais vous prendre un exemple, des chutes à l'entrée du bâtiment « Recherches » récurrentes, là, effectivement, cela nous amènerait à diligenter une enquête dès lors que ce sont des accidents somme toute variés, il n'y a pas matière, et ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a peu de dossiers qui sont contestés par l'Administration dans leur étude et leur mise en œuvre.

**M. le Président :** Madame ROMANA.

**Mme ROMANA, PR :** Oui, merci. Alors, effectivement, le RSU s'est beaucoup étoffé par rapport à celui de l'an passé, et cela, c'est très agréable. Par contre, j'aurais, dans le cadre des recrutements, qui doivent se trouver... je n'ai pas mis la page. Ce que je veux dire, c'est que pour les personnels BIATSS, on fait très bien le *distinguo* entre les postes qui ont été publiés, les postes qui ont été pourvus, les postes pour lesquels il n'y a pas eu de poursuite. Par contre, je ne vois pas cela pour les enseignants, ni pour les enseignants-chercheurs, et il me semble que c'est quand même une donnée importante. Et cela serait bien qu'on arrive à faire la même chose pour les enseignants-chercheurs parce qu'en tant qu'enseignant-chercheur, je sais qu'il y a pas mal de postes mis au concours sur lesquels il n'y a pas eu de recrutement. Donc, je pense que c'est une donnée importante qui nous permettra aussi de voir comment évolue notre établissement en ce sens. Et juste, je terminerais, j'ai vu qu'effectivement, on a mis les jurys, par exemple, de recrutement pour les enseignants-chercheurs, cela doit être le tableau 9. Je vois, par exemple, 13 jurys pour les MCF, six recrutements en MCF. Donc, cela fait très peu, en fait, je trouve que les chiffres sont très bas, et ce sont quand même des chiffres qui devraient nous alerter si mon analyse est bonne, mais elle n'est peut-être pas bonne.



**M. le Président :** Très bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, ou alors, des questions ? Monsieur AUDEBERT, oui.

**M. AUDEBERT, BIATSS :** Oui, finalement, je prends un deuxième exemple. Cela concerne le Comité d'Action Sociale. Ma question, c'est : qu'est-ce qui explique ce montant indignant de 1 000 € pour un an ? Je vous rappelle que la composition a été réformée et qu'il y a des pistes de solution pour que ce Comité soit davantage sollicité.

**Mme SOLVIGNON, DRH :** En ce qui concerne le Comité d'Action Sociale, en tous les cas, depuis que je suis là, effectivement, le premier va se tenir officiellement, selon les textes qui ont été votés lors du CA, d'ici la fermeture de l'Université. Donc, on attendait d'avoir un certain nombre de dossiers. Il faut solliciter l'assistante sociale, parce que vous savez que nous n'avons pas d'assistante sociale au sein de l'établissement, donc nous avons une convention avec le Crous, elle a été sollicitée. Elle seule peut regarder les dossiers. Et je tiens à préciser que les dossiers que nous, quand je dis « nous », c'est l'Administration, enfin, en tout les cas, conformément à ce qui a été voté en CA, les dossiers sont anonymisés.

**M. AUDEBERT, BIATSS :** Merci.

**M. le Président :** Merci. Oui, Madame ROMANA a une autre question avant qu'on ne passe au vote.

**Mme ROMANA, PR :** Oui, parce que c'est important, le RSU, si vous voulez bien faire. Alors, concernant les signalements « Santé et Sécurité au travail », je vois qu'il y a eu 15 signalements. Ces signalements, en fait, on ne dit pas s'ils ont été traités, pas traités, il n'y a pas d'indicateur, on a juste le nombre, mais on ne sait pas ce qu'ils sont devenus. Donc, est-ce que cela aussi, cela pourrait faire partie des indicateurs à mettre dans le RSU, parce que c'est important ? Après, il y a des petites coquilles quand même dans le tableau, je pense, notamment, dans la répartition « hommes-femmes ». Cela, je ne vais pas trop rentrer dans les détails.

Et puis, concernant l'organisation au travail, j'en profite, je lâche tout. J'ai vu qu'on n'a pas inclus le télétravail. Or, le télétravail doit être une donnée importante aussi à faire remonter, c'est peut-être parce que c'est nouveau, mais je pense que ce serait bien de le mettre en exergue.

Après, je termine avec le dialogue social. Je trouve que le dialogue social, dire que finalement, il se conjugue entre... Il y a deux actions, je crois. Ce sont « les jours de grève », c'est cela, et puis, le nombre de fois où les commissions se réunissent. Je trouve que c'est un peu limité pour un dialogue social. Donc, peut-être, il faudrait écrire aussi, c'est peut-être plus aux syndicats de parler, mais je ne sais pas, moi, j'ai regardé dans des RSU dans d'autres universités, mais il y a ce qu'on donne aux syndicats, les moyens qui sont mis à leur disposition. Je pense que tout cela aussi fait partie du dialogue social d'une institution. Voilà.

**M. le Président :** Bien, merci. D'autres... ? On passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Du coup, donc, comme on l'a dit, ce Rapport Social Unique va s'enrichir et présentera de plus en plus de données, mais il faut qu'elles soient fiables.

#### **b) Horaires aménagés des BU et des personnels du SCD**

**M. le Président :** Deuxième point des Ressources humaines : les horaires aménagés des bibliothèques et des personnels du SCD, ceux-là aussi, qui sont passés au CSA. Avez-vous des questions sur ce point, ou des remarques ? Je propose qu'on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ?

## 5) Affaires pédagogiques

### a) Approbation des modalités et calendriers de remboursement des droits d'inscription

**M. le Président :** « Affaires pédagogiques ». Nous avons des modalités et des calendriers de remboursement des droits d'inscription qui nous sont proposés. C'est le premier point. Est-ce que vous avez des questions sur ce document ? Cela a été validé au CAC. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ?

### b) Approbation des modalités et calendrier d'exonération

**M. le Président :** Deuxième point, « b » : Approbation des modalités et calendrier d'exonération pour l'année 2024-2025. Pas de question ? On vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Les modalités et ce calendrier sont donc acceptés, validés.

### c) Approbation des modalités et calendrier d'inscription administrative 2024-2025

**M. le Président :** « c » : Approbation des modalités et calendrier d'inscription administrative 2024-2025. Toujours pas de question, ni de remarque ? Donc, on vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci.

### d) Approbation de la charte des associations de l'Université des Antilles

**M. le Président :** Nous avons maintenant la charte des associations de l'Université des Antilles qui a été présentée au CAC, qui est validée également. Est-ce que vous auriez des questions sur cette charte ? Pas de question, donc on la soumet au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci beaucoup.

### e) Avis sur le schéma directeur de la vie étudiante (SDVE)

**M. le Président :** Ensuite, nous avons le schéma directeur de la vie étudiante qui a fait l'objet d'un travail colossal qui a été porté par le Professeur Guylène AURORE, VP CFVU Guadeloupe, en partenariat, bien sûr, avec les deux CFVU, les étudiants, bien entendu, les élus étudiants et l'Administration dans sa globalité, la DEV en particulier et des partenaires extérieurs également. C'est un travail très important. Est-ce que vous auriez des questions sur ce document ? Monsieur LUIT.

**M. LUIT, étudiant pôle 971 :** Juste, au niveau de la Guadeloupe, vous faites la différence au niveau des lits, du nombre de logements et du nombre de lits, vous faites la différence avec les colocations, et au niveau de la Martinique, il n'y en a pas, on n'a pas mis en avant le nombre de logements qui sont en colocation.

**M. le Président :** Ce serait à quelle page si vous avez la page ?

**M. LUIT, étudiant pôle 971 :** : 13.

**M. le Président :** Il y a un tableau, effectivement, avec plusieurs colonnes, dont le nombre de logements, et le nombre de lits renseignés pour Schoelcher, Fort-de-France, Pointe-à-Pitre, Saint-Claude. Donc, quelle est la difficulté, du coup ?

**M. LUIT, étudiant pôle 971 :** : En général, on met les nombres de logements qui sont en colocation.

**M. le Président :** D'accord, c'est cette information-là.

**M. LUIT, étudiant pôle 971 :** : Voilà.

**M. le Président :** Je ne sais pas si Madame AURORE a des... Il n'y avait pas d'information ? D'accord, Madame AURORE n'avait pas d'information, donc on n'a pas pu expliquer. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions sur ce document ? Oui, Madame ROMANA, pardonnez-moi.

**Mme ROMANA, PR :** Laurence ROMANA. Oui. J'ai vu qu'il y a eu des problèmes de harcèlement qui ont été relevés. Ce n'est pas de harcèlement, mais de... Je ne sais pas comment dire. Je vais retrouver, je n'ai pas la page. J'espère ne pas confondre les différents documents. Par contre, félicitations toujours pour ces documents. Je confonds peut-être les documents. Bon, je passe ma question, je ne voudrais pas perdre du temps.

**M. le Président :** Pas d'autres interventions ? Monsieur SABIN, oui.

**M. SABIN, représentant rectrice 972 :** Oui, juste si je peux me permettre de féliciter l'Université, notamment, le Professeur AURORE, pour ce travail qui a demandé... je crois qu'elle est partie très loin, des enquêtes, les étudiants qui se sont exprimés. Il a fallu mettre tout cela en exergue, et également, travailler en relation avec les autres partenaires que sont le Crous et les deux académies. Donc, nous avons aussi mené des conférences territoriales académiques de vie étudiante. Elle en a tenu compte et elle a monté ce schéma qui est excellent qui, bien sûr, devra vivre, ce n'est pas quelque chose de statique, et nous attendons aussi le schéma de la collectivité territoriale de Martinique pour mettre tout en cohérence puisque tous les partenaires doivent aller dans le même sens. Donc, félicitations pour cet excellent document si je peux me permettre.

**M. le Président :** Vous pouvez vous permettre autant que vous le voulez, ça va. Si c'est pour féliciter le travail des collègues à l'université, cela nous plaît. Oui, Madame CORENTHIN.

**Mme CORENTHIN, personnalité extérieure :** Oui, je tenais... dans la droite ligne de Monsieur SABIN, féliciter aussi, effectivement, le Professeur AURORE pour le document parce que pour nous, membres du CA, finalement, moi, je suis personnalité extérieure, donc je ne fréquente pas l'université au quotidien, et ce qu'on vote lorsqu'on fait partie du CA, impacte automatiquement leur quotidien. Donc, pour nous aussi, c'est important d'avoir toutes ces informations et, finalement, les connaître un peu et voilà. Merci en tout cas à vous.

**M. le Président :** Merci beaucoup. Bien. On va passer au vote sur ce document. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Approbation unanime, merci beaucoup.

#### **f) Approbation de la convention double inscription CPGE**

**M. le Président :** Nous avons ensuite un sujet sur des conventions de double inscription avec les étudiants qui sont en classes préparatoires. Ces éléments étaient aussi soumis au CAC et validés, des conventions avec les différents lycées qui accueillent des classes préparatoires. Est-ce que vous auriez des questions ? Donc, on passe au vote sur l'ensemble des conventions entre l'Université et les classes préparatoires aux grandes écoles. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci.

#### **g) MGCCC**

**M. le Président :** Nous en venons aux Modalités Générales du Contrôle des Connaissances et des Compétences (MGCCC). Est-ce qu'il y a des questions sur ce document ? Donc, on peut voter. Qui ne prend pas part au vote ? Madame ROMANA, vous avez une question ? Vous pouvez la poser.

**Mme ROMANA, PR :** Oui, mais comme j'en ai marre, je n'arrive pas à me retrouver dans les documents, mais il y a une phrase qui n'est pas claire, page 13, parce que cette seconde chance pose toujours problème aux collègues, parce qu'on a du mal à savoir comment l'appliquer. Et page 13, je vois qu'il y a une modification

concernant les EC, juste en haut, le paragraphe en haut, et j'avoue que je n'y arrive pas : « Cette seconde chance doit être organisée, premièrement, d'une évaluation supplémentaire organisée... ». Il y a un truc que je ne comprends pas dans la formulation, et du coup, c'est important parce que j'imagine que cela va nous aider à comprendre cette seconde chance.

**M. le Président** : On avait corrigé cette phrase en CAC parce qu'on avait relevé effectivement cette difficulté. Je crois que Madame la Directrice, si elle veut intervenir, de la DEV, Madame COMBET pour rassurer Madame ROMANA.

**Mme COMBET, DEVE** : Bonjour à tous, merci, Monsieur le Président. Effectivement, la phrase a été corrigée en CAC pour préciser que la deuxième chance doit intervenir avant la délibération, et comme le décret, il est très vaste donc, cette deuxième chance doit être précisée dans les MPCC de chacune des composantes. C'est pour cela que dans les MGCCC, on reprend uniquement les éléments du décret, et après précision, dans les MPCC des composantes.

**M. le Président** : Merci à vous. Donc, on reprend le vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ? Merci.

#### **h) Création de DU**

**M. le Président** : Nous parlons maintenant de la création de DU. Est-ce que vous auriez des questions sur ce point ? Pas de question, donc nous allons voter. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote « contre » ?

#### **i) Tarification de diplômés**

**M. le Président** : Et enfin, la tarification de diplômés sur nos deux pôles : Martinique et Guadeloupe, les BFCA. Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur AUDEBERT.

**M. AUDEBERT, BIATSS** : Une remarque et une question. La remarque concerne effectivement l'acronyme BFCA, je remarque qu'il y a indiqué « l'apprentissage » et non pas « l'alternance ». Et surtout, ma question concerne l'harmonisation. Pourquoi n'harmonise-t-on pas les tarifications pour le pôle Guadeloupe ? Quand le premier... Guadeloupe et Martinique, je prends le premier exemple qui est dans le tableau, [inaudible 01:28:47], des montants très différents. Qu'est-ce qui explique qu'il n'y ait pas d'harmonisation sur le principe et qu'il y ait des tarifs très différents ? On est quand même l'Université des Antilles.

**M. le Président** : Sur le DAEU...

**M. AUDEBERT, BIATSS** : Cycle préparatoire.

**M. le Président** : Ah ! Cycle préparatoire. Oui, mais je laisse la parole à Madame BERTO GAL. J'essaie de repérer la ligne, après, je laisse la spécialiste répondre.

**M. AUDEBERT, BIATSS** : La première ligne. D'accord.

**Mme BERTO GAL, DFCA** : Merci, Monsieur le Président. Les tarifs sont en cours d'harmonisation. Concernant les deux cycles, le tarif va dépendre du nombre d'heures. Une formation d'une centaine d'heures n'est pas identique en termes de tarification à une formation qui serait avec un volume d'heures peu conséquent. Donc, chaque pôle, en fonction du programme de formation choisi, est amené, certaines fois, à avoir des tarifs qui correspondent, justement, à la formation proposée.

**M. le Président** : Merci, Madame BERTO GAL.

**M. AUDEBERT, BIATSS :** Et sur la terminologie, Monsieur le Président, « apprentissage » et « alternance » ?

**M. le Président :** On n'a pas touché au BFCA, tout simplement, Monsieur AUDEBERT, donc, on est encore sur la dénomination initiale. Mais cela, il revient au Pôle qui le souhaite de demander à renommer leur bureau. Moi, cela ne me pose pas plus de problèmes que cela, puisque ce ne sont pas des services qui sont intégrés dans la direction de la Formation continue et de l'Alternance. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Oui, Madame ROMANA.

**Mme ROMANA, BIATSS :** Laurence ROMANA. Juste pour revenir ou rebondir sur la remarque de Monsieur AUDEBERT et la réponse de Madame BERTO GAL. Peut-être que ce serait bien de mettre le nombre d'heures, parce que là, c'est vrai qu'on vote sur... Alors, ce n'est peut-être pas au CA que cela doit être décidé, voyez-vous, mais ce que vous êtes en train de nous dire, c'est que le DAEU « cycle préparatoire » en Guadeloupe a moins d'heures que le DAEU « cycle... » a plus d'heures ou moins, enfin, qu'importe, il y en a un qui en a moins que l'autre. Et peut-être que ce serait bien pour nous aider à voter sur ce genre de documents qu'on ait le nombre d'heures en face, par exemple.

**M. le Président :** D'autres interventions ? Monsieur AUDEBERT.

**M. AUDEBERT, BIATSS :** Une ultime. Je n'ai pas fait la remarque en Conseil de Pôle, cela m'avait échappé à l'époque, et cela concerne la notion de frais de gestion. Il me semblait avoir lu quelque chose sur les frais de gestion, comme quoi c'était prohibé. J'ai mal lu ?

**Mme BERTO GAL, DFCA :** Merci. Les frais de gestion ne sont pas prohibés, ce sont des frais qui sont applicables à la gestion de dossiers concernant la formation continue à différencier des droits d'inscription. Donc, le Conseil d'administration a un document relatif à ces frais, et délibère dessus.

**M. le Président :** Bien, merci beaucoup. Donc, nous allons passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

**M. AUDEBERT, BIATSS :** Une abstention.

**M. le Président :** Qui vote « contre » ? Donc, une abstention. Merci beaucoup.

## 7) Questions diverses

**M. le Président :** Cela termine notre ordre du jour. Nous allons en venir aux questions diverses. Madame ROMANA avait une question sur les élections, je crois. Est-ce que vous pouvez préciser votre question ?

**Mme ROMANA, PR :** Oui, merci. J'ai deux questions sur les élections, d'abord, l'élection de la VP Pôle Martinique. Il me semble qu'au dernier CA, vous nous aviez dit que ce serait à l'ordre du jour de ce CA.

Et puis, ma deuxième question, c'est l'élection des étudiants, parce que ces élections ont eu lieu, je crois, fin juin, si ma mémoire est bonne, et je voulais savoir s'il y avait un moyen de faire cela, évidemment, en dehors de fin juin, sachant que les étudiants ont déjà quitté l'établissement. Et je ne sais pas, moi, je n'ai pas eu le retour des élections, mais j'imagine que déjà, le pourcentage de votants n'est pas grand. Donc, je pense que là, il a dû être encore très faible. Voilà. C'est important quand même, ce sont ces gens-là qui représentent les étudiants dans nos différents conseils. Voilà.

**M. le Président :** Sur le premier point, effectivement, j'avais annoncé que l'élection se ferait au mois de juillet, donc, *a priori*, à cette occasion, pour... peut-être pas la Vice-présidente, mais en tout cas, « la » ou « le ». On n'a pas, pour l'instant, présenté. Cela n'a pas été le cas parce qu'on est dans une situation

nouvelle, donc on a fait une proposition au service de la Réglementation du ministère pour l'organisation très précise de ces élections et on attendait leur réponse pour pouvoir engager les choses. Il a répondu un petit peu tardivement, il a validé la procédure qu'on lui a proposée, mais nous n'étions plus dans les délais pour organiser l'élection avant la fermeture de l'établissement. Donc, ce sera fait à la réouverture de l'établissement, puisque maintenant, on a tous les éléments juridiques pour l'organiser proprement.

Deuxièmement, pour les élections des étudiants, nous sommes soumis au calendrier, malheureusement, des élections. Et donc, on a eu des élections précédentes, les étudiants ont un mandat de deux ans et demi. Et donc, on est obligés de faire des élections pour qu'il n'y ait pas de rupture en termes de représentation dans les instances. Donc, malheureusement, on était tenus de les faire au mois de juin, ce qui a été fait. Maintenant, les résultats ont été annoncés et les arrêtés ont été signés, donc ils sont connus, ils sont publics.

**M. HUNEL, MCF** : Juste une question.

**M. le Président** : Vous n'aviez pas de question, Monsieur HUNEL.

**M. HUNEL, MCF** : Non.

**M. le Président** : D'accord, mais ce n'est pas un débat, mais allez-y, et ensuite, on va passer aux questions de Monsieur AUDEBERT. Non, mais allez-y.

**M. HUNEL, MCF** : Non, je me demandais juste s'il n'était pas possible d'anticiper les élections, par exemple, les faire au mois de mai, même si le mandat de ceux qui sont en place continue, de telle sorte que les étudiants soient présents sur l'école pour voter. C'est important, quand même, la participation de nos étudiants.

**M. le Président** : Vous savez, moi, il y a un calendrier, c'est difficile de justifier parce qu'après, c'est de l'arbitraire, j'avance d'un mois, j'avance de six mois, j'avance de... Non, moi, je préfère respecter la date officielle de fin de mandature et organiser les choses pour qu'il y ait une continuité de service et de représentation parce que sinon, de quel droit je les positionnerai un mois, deux mois, deux semaines avant ? Cela me semble un peu délicat.

Monsieur AUDEBERT, vous avez une question sur le rapport de la Cour des comptes, vous vouliez savoir où nous en étions, donc la réponse c'est qu'on n'a aucune information de la Cour à ce sujet, donc cela m'étonnerait qu'il soit produit maintenant vu que, bon... On est au mois de juillet, mais après, je n'en sais rien, donc je n'ai pas de réponse à vous donner à ce niveau parce que je n'ai aucune information de la part de la Cour des comptes sur cette question.

Vous aviez parlé aussi des horaires aménagés des personnels en dehors de ce qui a été voté pour le SCD et DU. Vous parliez des horaires aménagés aux mois de juillet et août. Cette même Cour des comptes, lors de son passage, s'est inquiétée du caractère réglementaire de ces horaires aménagés, donc, je vous avoue que pour l'instant, il n'est pas clair qu'ils aient lieu. L'année dernière, je crois qu'on les avait fixés après le Conseil d'administration, me semble-t-il. C'était début juillet, on avait dû permettre aux collègues de bénéficier de ces horaires, mais là, on doit finaliser l'examen de cette question pour être sûrs qu'on est dans les clous si on met en place ce dispositif à nouveau. Pour l'instant, je ne peux pas vous dire que cela n'aura pas lieu, mais on va plutôt dans la direction d'un non-aménagement des horaires comme cela avait lieu depuis des années et des années dans cet établissement. Écoutez, je crois qu'on en a terminé. Madame GABOURG avait demandé la parole, donc je la lui donne avec plaisir.

**Mme GABOURG, étudiante pôle 972** : Bonjour à tous. J'ai demandé à prendre la parole. C'était pour féliciter, en fait, notre Vice-Présidente du Conseil d'administration, Madame CASSIN. Je ne sais pas si vous êtes au

courant, mais elle est très modeste là-dessus, elle a été nommée au grade de Chevalier de l'ordre national du Mérite, et je tenais vraiment, Madame CASSIN, à vous féliciter là-dessus, vous qui avez été, il y a quelques mois de cela, comparée à un personnage analphabète. Vous nous prouvez, en fait, par votre dévouement, votre travail, que vous ne manquez pas de mérite, et je pense que c'est important, d'autant plus que pour les femmes, c'est relativement difficile de mettre en lumière les femmes à l'université qui, comme vous, font un travail exceptionnel. Donc, voilà, je tenais à vous féliciter.

**Mme CASSIN, VP CA, MCF :** Merci, chers collègues, pour ces applaudissements, et merci beaucoup, Madame GABOURG pour vos bons mots.

**M. le Président :** Nous sommes très fiers de cette distinction nationale. Je crois qu'elle traduit, bien sûr, cette volonté de mettre à l'honneur les femmes par le gouvernement qui est encore en place pour quelques jours. Et également, elle traduit, je pense, l'image positive de cette Université et de ses équipes, le travail qui est accompli, et je pense que ce n'est pas un hasard si c'est la Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'Université des Antilles qui a été distinguée, d'autant plus qu'on a beaucoup de gens modestes dans cet établissement, mais la Vice-Présidente du Pôle universitaire de Guadeloupe avait obtenu également cette distinction l'an dernier. Merci beaucoup. Sur ces applaudissements, nous allons nous quitter. Je vous souhaite une bonne fin de matinée. Merci à tous.

*Fin de séance à 11h00*